



Procès - verbal de la séance du Conseil municipal de Vignols du 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de VIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine SOUZY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2023

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Rémi ESPALIEU, Isabelle ROSIER, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Pauline PLAZE, Benoît BAUBECH, Isabelle VIALLE, Jean-Jacques SANS.

Absent excusé : Olivier SAVIGNAC

Absent : Frédéric COURNIL

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ordre du jour : Location Epicerie

1 – Epicerie

Mme le Maire rappelle que le bail de l'épicerie avec Mr JULIOT se termine au 31 janvier 2023.

Mme JULIOT est intéressée pour le reprendre, mais seulement si le loyer est diminué.

Mme le Maire précise que le loyer couvre l'emprunt de la commune pour le rachat du bâtiment qui sert à l'épicerie.

Evelyne BOYER précise que le remboursement de l'emprunt est de 400.00€ par mois jusqu'en 2029. Mme le Maire précise qu'il faut soutenir les commerces mais que c'est le contribuable de Vignols qui va payer.

Sylvia TALLET indique que la mairie n'en fait pas assez pour l'épicerie, qui est le dernier commerce de la commune.

Jean-Jacques SANS indique que l'intérêt général est de soutenir l'épicerie et que la mairie ne soutient pas assez l'épicerie.

Mme le Maire demande ce qu'il manque pour soutenir l'épicerie.

Jean-Jacques SANS dit que le loyer doit être baissé de manière équitable pour la commune et l'épicerie.

Alexandra DOUSSAUD demande quel est le bon loyer et si l'épicerie est viable ? Elle précise également qu'elle a laissé plusieurs messages à l'épicerie, qu'elle est passée voir Mme JULIOT pour savoir où elle en était dans ses démarches, que France Services pouvait l'aider dans les démarches en ligne.

Sylvia TALLET reproche à Mme le Maire de ne pas avoir cité nommément tous les commerces et artisans de Vignols lors des vœux.

Mme Maire répond qu'elle a parlé des commerces et artisans sans tous les nommer et qu'elle ne peut mettre plus en avant une entreprise plus qu'une autre.



Mme le Maire demande comment faire venir plus de clients à l'épicerie.

Isabelle ROSIER dit que l'épicerie ne fait pas assez de publicité.

Sylvia TALLET indique qu'un panneau devrait être installé sur le CD31. Mme le Maire est d'accord avec cette proposition.

Jean-Jacques SANS demande si un groupe de travail peut se former autour de la communication de l'épicerie.

Mme le Maire est d'accord avec la proposition : Stéphane VESSEIX, Benoit DAUBECH, Sylvia TALLET et Steven BESSON sont d'accord pour mettre en place ce groupe de travail et avancer dans les démarches.

Jean-Jacques SANS demande que le loyer de l'épicerie ainsi que l'exonération de la taxe foncière soient fixés pour 3 ans.

Rémi ESPALIEU propose que la commune exonère de taxe foncière (101 euros par mois jusqu'à présent) l'épicerie et que le loyer passe de 400 à 250 euros par mois. Il précise que si le plan d'aménagement du bourg a commencé par la rue Pierre Eyrolles (plus de 170 000 euros de travaux), que si les colonnes enterrées des poubelles ont été déplacées (plus de 13 000 euros de travaux), c'est en grande partie pour donner une meilleure visibilité à l'épicerie. Il n'accepte pas que l'on puisse dire que la mairie ne fait rien pour l'épicerie.

Evelyne BOYER précise que l'argent dépensé pour baisser le loyer de l'épicerie ne pourra pas être dépensé ailleurs.

Jean-Jacques SANS indique que pour avoir un bon budget, il faut des commerces pour attirer des nouveaux habitants.

Le Conseil Municipal procède au vote sur l'exonération de la taxe foncière de l'épicerie et un nouveau loyer de 250.00 euros par mois.

ADOPTE PAR 11 VOIX et 1 ABSTENTION

2 – Questions Diverses

1) VTC à assistance électrique

Mme le Maire informe qu'une offre de location de vélos électriques pourrait être prochainement proposée aux citoyens. Ce service sera mis en place par l'Agglo de Brive aux communes intéressées. Des vélos seront à la location pour une durée qui sera à déterminer – à la quinzaine, au mois, au trimestre ou au semestre. Une réunion d'informations a déjà eu lieu, à laquelle Mme le Maire a assisté. Les communes de Lascaux, St Solve et Lascaux ont décidé de se grouper sur ce projet fort intéressant.

2) Date du prochain conseil municipal

Benoit DAUBECH demande si les convocations du Conseil Municipal peuvent être mises sur tous les panneaux d'informations et pas seulement celui devant la mairie.

Mme le Maire acquiesce.

3) Chaudière de la salle polyvalente

Stéphane VEISSEIX demande dans quel état se trouve la chaudière de la salle polyvalente suite à plusieurs pannes.

Mme le Maire précise que la chaudière a 22 ans et que des devis sont en cours pour la changer.

4) Réunion jeunes

Benoit DAUBECH indique que plusieurs jeunes des communes de Vignols et St Solve se sont rencontrés avec lui et des conseillers de St Solve pour former éventuellement un Conseil Intercommunal des Jeunes, ou éventuellement une association. Il indique que les projets pourraient être la reprise de l'association du tennis ou la création d'une aire de jeu sur le terrain inoccupé à côté du terrain de tennis.

Jans-Jaques SANS regrette qu'aucun jeune de Lascaux ne soit intéressé et regrette que le projet de commune nouvelle entre Vignols - St Solve - Lascaux n'ait pu aboutir.

Sylvia TALLET regrette de ne pas avoir été mise au courant de cette initiative, que la commission jeunesse ne se réunisse pratiquement jamais.

Pauline PLAZE lui répond qu'elle a transmis l'information sur la réunion des jeunes à Benoit DAUBECH dès qu'elle en a eu connaissance. Elle fait la remarque que Benoit DAUBECH aurait très bien pu l'en informer. Elle précise également qu'elle n'est pas la responsable de la commission jeunesse, que Sylvia TALLET peut parfaitement convoquer la commission jeunesse si elle le souhaite.

Fin de la séance à 22h00.

Mme JULIOT remercie le Conseil Municipal pour son soutien à l'épicerie et invite la population à venir à l'inauguration qui aura lieu prochainement suite à sa reprise du commerce.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 13/02/2023.

La Présidente de séance,
Martine SOUZY, Maire.

Le secrétaire de séance,
Rémi ESPALIEU



Affiché le 20/02/2023

